

Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données d'Actalians (Opcal des professions libérales). Il propose une photographie comparative des conditions d'accès des salariés à la formation professionnelle continue sur trois années (2013, 2014 et 2015) au niveau du secteur et de chaque branche professionnelle.

Nombre d'entreprises cotisant à Actalians et de salariés en 2015¹

Branches professionnelles	Nombre d'entreprises	Effectifs salariés ETP ²
 Secteur cadre de vie-technique	828	2 969
 Entreprises d'architecture	591	1 800
 Entreprises d'économistes de la construction	37	73
 Entreprises d'experts en automobile	56	292
 Cabinets de géomètres-experts, géomètres-topographes, photogrammètres et experts fonciers	144	804
 Secteur juridique	1 514	4 257
 Études d'administrateurs et mandataires judiciaires	35	283
 Cabinets d'avocats	1 286	2 741
 Offices de commissaires-priseurs judiciaires et Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques	37	125
 Études d'huissiers de justice	156	1 108
 Secteur santé	8 253	28 518
 Cabinets dentaires	2 304	4 101
 Laboratoires de biologie médicale extra hospitaliers	84	3 701
 Cabinets médicaux	3 546	8 307
 Pharmacie d'officine	1 896	11 116
 Cliniques vétérinaires	423	1 293
PACA	10 595	35 744
Ompl	111 192	399 674

1. Hors organismes de formation et organisations professionnelles du secteur juridique.

La définition des indicateurs mesurés est à consulter et télécharger sur le site : www.observatoire-metiers-entreprises-liberales.fr/barometre_regional.php

2. Source : Actalians. Le décompte des salariés est calculé en ETP et présente de ce fait des différences avec celui issu de la DADS utilisé dans ce document pour les autres indicateurs.



TAUX DE FORMATION SUPÉRIEURS À LA MOYENNE NATIONALE

Les taux d'accès à la formation et les taux d'entreprises formatrices sont globalement supérieurs aux moyennes nationales.

Mais ils varient fortement selon les secteurs et les branches :

- le plan de formation a bénéficié à plus de trois salariés sur quatre dans le secteur cadre de vie-technique, avec un taux plus faible (56 %) pour la branche des entreprises d'architecture ;
- le plan de formation concerne près de la moitié des salariés du secteur juridique, avec un taux très élevé pour la branche des études d'administrateurs et mandataires judiciaires ;
- le taux de formation des salariés est plus faible dans le secteur santé. Cependant, les branches de la pharmacie d'officine et des cliniques vétérinaires envoient plus des 3/4 des salariés en formation ;
- le volet professionnalisation (contrat et période) est mobilisé par 5 à 6 % des entreprises en moyenne. La moitié des branches (7 sur 13) présentent cependant des taux supérieurs à 10 % des entreprises.

Taux d'accès à la formation

Branches professionnelles	Taux d'accès des salariés à la formation			Taux d'entreprises formatrices		
	Cpro ¹	Ppro ²	Plan	Cpro ¹	Ppro ²	Plan
	2 %	3 %	74 %	6 %	8 %	85 %
	1 %	1 %	56 %	4 %	3 %	76 %
	7 %	9 %	89 %	13 %	13 %	95 %
	4 %	8 %	90 %	18 %	34 %	96 %
	1 %	3 %	72 %	8 %	18 %	81 %
	2 %	4 %	46 %	6 %	9 %	56 %
	3 %	2 %	80 %	22 %	15 %	89 %
	2 %	4 %	41 %	4 %	8 %	45 %
	1 %	1 %	61 %	3 %	3 %	88 %
	4 %	3 %	47 %	17 %	20 %	90 %
	2 %	1 %	44 %	7 %	5 %	53 %
	4 %	3 %	20 %	7 %	5 %	24 %
	1 %	0 %	17 %	18 %	7 %	98 %
	1 %	1 %	19 %	2 %	1 %	17 %
	3 %	2 %	86 %	14 %	10 %	88 %
	9 %	4 %	76 %	23 %	12 %	90 %
PACA	2 %	2 %	47 %	6 %	5 %	58 %
Ompl	3 %	2 %	43 %	7 %	5 %	44 %



Dans le secteur cadre de vie, 2 % des salariés ont bénéficié d'un contrat de professionnalisation, 3 % d'une période de professionnalisation et 74 % d'une formation dans le cadre du plan de formation. Pour la formation des salariés 6 % des entreprises ont mobilisé le contrat de professionnalisation, et 8 % la période de professionnalisation.

1. Cpro : Contrat de professionnalisation.

2. Ppro : Période de professionnalisation.



ACCÈS À LA FORMATION PROFESSIONNELLE DIFFÉRENT SELON LE GENRE

En moyenne, les hommes ont eu un meilleur accès à la formation professionnelle que les femmes. Ils représentent 13 % des effectifs régionaux et 17 % des salariés ayant bénéficié d'une formation en 2015.

Répartition des stagiaires par genre

Branches professionnelles	Femmes	Hommes	Total
	62 %	38 %	42 %
	74 %	26 %	35 %
	61 %	39 %	17 %
	54 %	46 %	48 %
	52 %	48 %	55 %
	78 %	22 %	19 %
	80 %	20 %	10 %
	81 %	19 %	14 %
	70 %	30 %	0 %
	74 %	26 %	32 %
	87 %	13 %	8 %
	90 %	10 %	2 %
	86 %	14 %	7 %
	87 %	13 %	6 %
	86 %	14 %	11 %
	87 %	13 %	11 %
PACA	83 %	17 %	12 %
	80 %	20 %	



SURREPRÉSENTATION DES CADRES PARMI LES STAGIAIRES

La catégorie des ingénieurs et cadres regroupe au total 26 % de la population en formation, alors qu'elle ne représente que 16 % des salariés des entreprises libérales de la région.

Les employés ont également un accès important à la formation puisqu'ils rassemblent 53 % des salariés et 61 % des stagiaires. En revanche, les professions intermédiaires sont dans la situation inverse 31 % des salariés et 13 % des formés.

Répartition des stagiaires par catégorie sociale¹

Branches professionnelles	Ingénieurs et cadres	Professions intermédiaires	Employés
	28 %	22 %	50 %
	34 %	9 %	57 %
	32 %	10 %	58 %
	19 %	40 %	41 %
	26 %	29 %	46 %
	19 %	22 %	59 %
	27 %	19 %	54 %
	22 %	20 %	58 %
	18 %	2 %	80 %
	10 %	31 %	60 %
	27 %	10 %	63 %
	13 %	6 %	81 %
	10 %	55 %	35 %
	13 %	21 %	66 %
	32 %	5 %	63 %
	25 %	6 %	69 %
PACA	26 %	13 %	61 %
	28 %	15 %	58 %

1. La définition des catégories sociales utilisée par Actalians diffère de celle utilisée par l'Insee, notamment pour la catégorie des « professions intermédiaires ». Ceci rend difficile la comparaison entre la population en formation et la population totale d'une branche, mis à part pour la catégorie cadres.



SURREPRÉSENTATION DES JEUNES PARMI LES STAGIAIRES

Les salariés de moins de 35 ans sont proportionnellement plus nombreux à se former, 31 % des salariés contre 38 % des stagiaires.

Les salariés de plus de 45 ans ont un taux d'accès à la formation relativement élevé, plus du tiers des stagiaires au total.

Répartition des stagiaires par tranche d'âge

Branches professionnelles	< 35 ans	35-44 ans	45 ans et +
	41 %	28 %	31 %
	39 %	28 %	33 %
	44 %	27 %	29 %
	46 %	29 %	24 %
	40 %	27 %	33 %
	39 %	25 %	36 %
	33 %	26 %	40 %
	35 %	27 %	37 %
	38 %	18 %	44 %
	49 %	19 %	32 %
	38 %	27 %	35 %
	41 %	26 %	34 %
	38 %	25 %	38 %
	31 %	26 %	42 %
	37 %	28 %	35 %
	52 %	20 %	28 %
PACA	38 %	27 %	35 %
Ompl	45 %	26 %	29 %



IMPORTANTE PROPORTION DE STAGIAIRES D'ENTREPRISES DE MOINS DE 10 ETP

Les 2/3 des stagiaires de la formation professionnelle sont issus des entreprises de moins de 10 ETP dont près d'un tiers des moins de 5 ETP.

Ce taux est logiquement plus élevé dans les branches qui ne comprennent pas – ou peu – d'entreprises de plus grande taille (cabinets dentaires, et cabinets d'avocats).

Répartition des stagiaires par tranche d'ETP

Branches professionnelles	< 5 salariés	5-9 ETP	10-49 ETP	50 ETP et +
	31 %	35 %	33 %	1 %
	35 %	35 %	29 %	1 %
	39 %	50 %	9 %	1 %
	29 %	41 %	30 %	0 %
	25 %	28 %	46 %	1 %
	36 %	29 %	27 %	8 %
	25 %	37 %	38 %	0 %
	47 %	30 %	22 %	1 %
	32 %	47 %	21 %	0 %
	19 %	22 %	34 %	25 %
	32 %	37 %	26 %	5 %
	60 %	23 %	16 %	0 %
	13 %	11 %	18 %	58 %
	29 %	26 %	41 %	4 %
	30 %	43 %	26 %	1 %
	45 %	43 %	12 %	1 %
PACA	32 %	36 %	27 %	5 %
Ompl	29 %	38 %	25 %	8 %



INÉGALITÉ D'ACCÈS À LA FORMATION

Les salariés à temps partiel accèdent moins à la formation que ceux à temps complet.

Ils regroupent 35 % de l'ensemble des salariés et 31 % des stagiaires.

L'inégalité d'accès en fonction du temps de travail est uniquement liée au secteur santé, 37 % de salariés à temps partiel et 32 % des formés.

En revanche, dans le secteur cadre de vie-technique la situation est inversée, 19 % de salariés à temps partiel et 26 % des stagiaires.

Répartition des stagiaires par durée du temps de travail

Branches professionnelles	Temps complet	Temps partiel
	74 %	26 %
	70 %	30 %
	70 %	30 %
	76 %	24 %
	79 %	21 %
	75 %	25 %
	74 %	26 %
	71 %	29 %
	70 %	30 %
	84 %	16 %
	68 %	32 %
	67 %	33 %
	80 %	20 %
	73 %	27 %
	66 %	34 %
	59 %	41 %
PACA	69 %	31 %
Ompl	73 %	27 %